



## Commission des finances et des affaires générales

### 5 - Administration générale

#### Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations

#### Rapport n° CP/2014/778

#### Service gestionnaire :

Service du budget et de la dette

#### Résumé :

Le présent rapport concerne une demande de subvention présentée par une association pour l'organisation d'un colloque.

#### **ASTU Actions citoyennes interculturelles**

A l'occasion des 40 ans de l'association, l'ASTU Actions citoyennes interculturelles organisera un colloque en partenariat avec l'Université de Strasbourg les 7 et 8 novembre 2014 à Strasbourg.

Cette manifestation devrait rassembler 400 personnes et se déroulera en deux sessions plénières et différents ateliers. Le but de ce colloque sera de mener une réflexion sur les évolutions stratégiques et naturelles de l'association, de mener une réflexion sur le sens de l'engagement associatif et de susciter des échanges entre les différents acteurs.

Les thèmes des conférences et des ateliers seront les suivants :

- question de l'enseignement des langues liées à l'immigration et relations avec les pays d'origine,
- processus d'identification et stratégie identitaire,
- regard sur la société française et ses enjeux religieux et politiques,
- société civile et engagement citoyen et associatif,
- politiques publiques et le défi de l'interculturalité.

Le plan de financement prévu :

#### **DEPENSES**

Achat de fournitures	2 000,00 €
Locations	3 500,00 €
Assurances	200,00 €
Documentation	1 300,00 €
Honoraires	6 000,00 €
Publicité	2 000,00 €
Déplacements et missions	5 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>20 000,00 €</b>

#### **RECETTES**

Inscriptions	2 000,00 €
Ventes	1 000,00 €
Conseil Régional	2 000,00 €
Conseil Général	5 000,00 €
Ville de Strasbourg	5 000,00 €
Autres subventions	5 000,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>20 000,00 €</b>

Une participation financière de 5 000 € est sollicitée de notre assemblée.

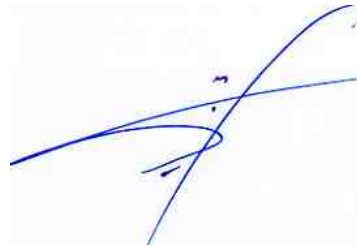
Il est proposé d'attribuer une subvention de 800 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention de 800 € à l'association ASTU (Actions citoyennes interculturelles) .*

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL